

SEANCE du 05 juin 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 9 Présents : 7 Pouvoirs : 1

Date de convocation : 31/05/2025 Date d'affichage : 07/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de St Léger en Charnie, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de St Léger en Charnie, sous la présidence de Mme Christine GESBERT, Maire.

Etaient présents : Mmes GESBERT Christine, WERNERT Élisabeth, BOUVET Valérie, HUCHEDE Mélanie, TROUSSIER-LESGUER Lydie, GUESNIER Monique, M. THÉPAUT Freddy

Absent excusé représenté :

Absente excusée : Mme ROINÉ Béatrice

Absent non excusé : M. MARANDE Valentin

Secrétaire de séance : Mme WERNERT Élisabeth

* * * * *

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Mme Élisabeth WERNERT accepte cette fonction.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Candidature des communes de la Vallée de l'Erve au dispositif « Villages d'Avenir »

Mme la Maire explique avoir contacté Michel Galvane, Vice-président de la communauté de commune au "Développement touristique et rayonnement patrimonial" et Maire de Sainte-Suzanne & Chammes pour un premier contact sur le dispositif « Villages d'Avenir ».

La présence de M. Michel Galvane permet aux élus de découvrir le programme « Villages d'avenir ». Celui-ci vise à accompagner les communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

En 2023, cinq communes de la Vallée de l'Erve (Blandouet-Saint-Jean, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie et Sainte-Suzanne-et-Chammes) se sont engagées dans le dispositif Villages d'Avenir, pour se préparer aux besoins d'aménagement et aux évolutions à venir en matière d'habitat, de transition énergétique, de valorisation patrimoniale, d'attractivité et de développement touristique.

Trois orientations accompagnent le dispositif Villages d'avenir :

- 1- projet autour de la transition écologique par le biais d'un plan de paysage,
- 2 - schéma directeur immobilier et énergétique pour la réhabilitation et rénovation de logements et bâtiments communaux,
- 3 - projet d'évolution territoriale du Val d'Erve pour accompagner la réflexion d'un territoire communal élargi autour d'une commune nouvelle du Val d'Erve.

Les points 1 et 2 ont été délibérés et actés en avril 2025. M. GALVANE explique que seul le point 3 pourra être intégré dans la démarche « Village d'avenir Val d'Erve » pour notre collectivité. Un projet de scénarii de travail a été élaboré et une réflexion au sein de l'équipe municipale doit être menée afin de préparer l'équipe qui sera élue en mars 2026.

DE2506-01 : Nomination de la Commission Communale des Impôts Directs

Une réunion de la CCID s'est tenue le vendredi 14 mars 2025 avec la présence d'un représentant du service départemental des impôts fonciers.

Le renouvellement des membres de la commission se fait intégralement à l'issue des élections municipales mais demeure facultatif en cas d'élections complémentaires. Il appartient de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal (*source article 1650 du code général des impôts*).

Par ailleurs, le service départemental des impôts fonciers n'a pas eu connaissance de la volonté des élus pour renouveler les membres de la commission CCID suite aux élections complémentaires. Aussi, il convient de renouveler les personnes non imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La commune de ST LEGER comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de noms sont attendues. Outre le Maire, qui en assure la présidence, la commission comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ils sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal dresse la liste comme suit :

Titulaires	Suppléants
1) Élisabeth WERNERT	1) Philippe GESBERT
2) Jean-Michel BERTHOUT	2) Sylvie CHARBONNEL
3) Valérie CURTY	3) Mélanie HUCHEDE
4) Françoise RICOULT	4) Jean-Paul ROULAND
5) Étienne PLOT	5) Olivier BROCHARD
6) Florian GOBE	6) André THOMAS
7) Jacques MENON	7) Eric LEBoulLENGER
8) Laurent BOUVET	8) Raymond MASSOT
9) Bertrand HYVARD	9) Ludovic MACAULT
10) Patrice LE COQ	10) Bernard LEPECQ
11) Yann RIMBAUD	11) Robert HERNIER
12) André ESNAULT	12) François MOULIERE

Questions diverses

→ Mme WERNERT informe le conseil que la gazinière-piano de la salle des fêtes est en dysfonctionnement. En effet, la rampe est hors service et les pièces de rechange sont introuvables. Un achat est à envisager.

→ La préfecture autorise depuis le 08/04/2025, la société PFC implantée à Vaiges, d'exploiter son usine de traitement des co-produits de volailles. Mme BOUVET invite la population à lire ce rapport sur les conséquences de l'implantation de l'usine classée ICPE et du niveau des nuisances occasionnées (la situation est dantesque pour les personnes impactées)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Feuille d'émargement des conseillers municipaux

Nom et prénom des conseillers	Signature
-------------------------------	-----------

GESBERT Christine	
WERNERT Élisabeth	
BOUVET Valérie	
GUESNIER Monique	
HUCHEDE Mélanie	
MARANDE Valentin	Absent non excusé
ROINÉ Béatrice	Absente excusée
THÉPAUT Freddy	
TROUSSIER-LESGUER Lydie	